

**DEUX COMPLÉMENTAIRES RESPONSABLES (1)
SANS SÉLECTION MÉDICALE**

Pas de limite d'âge

**DEUX SURCOMPLÉMENTAIRES RESPONSABLES (2)
AVEC DÉCLARATION DE SANTÉ**

Limite d'âge : 70 ans révolus

GARANTIES*	1		2		A		B	
MÉDECINE GÉNÉRALE								
Actes médicaux courants : Honoraires des médecins (Généralistes, Spécialistes), auxiliaires médicaux, Analyses-examens de laboratoire, radios		100 % du TC		150 % du TC		50 % du TC		150 % du TC
Pharmacie (remboursée à 35%, 65% ou 90%)		100 % du TC		100 % du TC		50 % du TC		75 % du TC
Appareillages orthopédiques et Prothèses auditives		100 % du TC		150 % du TC		50 % du TC		150 % du TC
HOSPITALISATION								
Frais d'hospitalisation Maladie et Chirurgie								
- En secteur conventionné		150 % du TC		200 % du TC		Frais réels**		Frais réels**
- En secteur non conventionné		-		100 % du TC		150 % du TC		250 % du TC
Forfait journalier hospitalier (3)		Frais réels		Frais réels		Frais réels		Frais réels
Chambre particulière (3)		45 € / jour		45 € / jour		15 € / jour		30 € / jour
Transport		100 % du TC		150 % du TC		50 % du TC		150 % du TC
Frais d'accompagnement d'un enfant affilié hospitalisé de moins de 10 ans (maximum 15 jours par an)		-		10 € / jour		10 € / jour		20 € / jour
Frais de garde justifiés des enfants affiliés de moins de 14 ans en cas d'hospitalisation du parent pour une durée supérieure à 5 jours (maximum 15 jours par an)		-		8 € / jour		8 € / jour		16 € / jour
Indemnité journalière en cas d'hospitalisation (4) (jusqu'à 65 ans) (maximum 60 jours par an)		-		6 € / jour		6 € / jour		12 € / jour
Indemnité journalière en convalescence suite à hospitalisation supérieure à 15 jours (jusqu'à 65 ans) (maximum 30 jours par an)		-		6 € / jour		6 € / jour		12 € / jour
OPTIQUE (plafond annuel par bénéficiaire)								
Monture Verres et lentilles - Acceptés par le Régime Obligatoire		100 €		150 €		100 €		150 €
- Refusés par le Régime Obligatoire (y compris lentilles jetables)		-		50 €		100 €		150 €
Intervention chirurgicale de la myopie		-		50 €		100 €		150 €
DENTAIRE								
Soins dentaires		100 % du TC		150 % du TC		50 % du TC		150 % du TC
Prothèses dentaires - Acceptées par le Régime Obligatoire - Refusées par le Régime Obligatoire (y compris les actes hors nomenclature tels que les implants)		150 % du TC		250 % du TC		100 % du TC		200 % du TC
Bonus de fidélité à partir de la 4 ^{ème} année (remboursement supplémentaire pour les prothèses acceptées)		-		110 €/acte		110 €/acte		220 €/acte
L'ensemble des prestations dentaires ci-dessus (soins et prothèses) est limité par bénéficiaire à un plafond annuel de :		+ 25 % du TC		+ 25 % du TC		+ 25 % du TC		+ 25 % du TC
		200 € 1 ^{ère} année		300 € 1 ^{ère} année		200 € 1 ^{ère} année		400 € 1 ^{ère} année
		400 € 2 ^{ème} année		600 € 2 ^{ème} année		400 € 2 ^{ème} année		800 € 2 ^{ème} année
		700 € les suivantes		900 € les suivantes		700 € les suivantes		1100 € les suivantes
Orthodontie - Acceptée par le Régime Obligatoire - Refusée par le Régime Obligatoire		150 % du TC		250 % du TC		100 % du TC		200 % du TC
		-		100 % du TC		100 % du TC		200 % du TC
FORFAITS								
Prime de mariage versée en cas d'affiliation du conjoint de l'assuré dans les 3 mois		-		75 €		75 €		150 €
Cures thermales acceptées par le Régime Obligatoire		-		100 € / an		100 € / an		200 € / an
Frais d'obsèques (jusqu'à 65 ans) - Adulte affilié		300 €		800 €		500 €		1000 €
- Enfant affilié		300 €		300 €		-		-
ACTES ET SOINS MEDICAUX NON REMBOURSÉS								
Médecines non conventionnelles (ostéopathes, acupuncteurs, chiropracteurs, homéopathes, étioopathes)***		20 € / acte		30 € / acte		20 € / acte		40 € / acte
Médicaments prescrits et non remboursés, par bénéficiaire (sevrage tabagique, pilule, homéopathie...)		120 € / an		180 € / an		120 € / an		240 € / an
Vaccins (maximum 2 par an)		-		35 € / an		35 € / an		70 € / an
		-		10 € / vaccin		10 € / vaccin		20 € / vaccin
GARANTIES FEMMES								
Consultations, visites et soins de Maternité		100 % du TC		150 % du TC		50 % du TC		150 % du TC
Chambre particulière maternité (maximum 7 jours)		45 € / jour		45 € / jour		15 € / jour		30 € / jour
Actes médicaux liés à l'accouchement (y compris péridurale)		150 % du TC		200 % du TC		50 % du TC		150 % du TC
Prime de naissance ou d'adoption versée à la mère en cas d'inscription de l'enfant dans les 3 mois		-		100 €		100 €		200 €
Fécondation in vitro non remboursée		-		150 € / an		150 € / an		300 € / an
Actes et examens gynécologiques remboursés ou non		100 % du TC		150 % du TC		50 % du TC		150 % du TC
Prévention : mammographie et amniocentèse refusées, ostéodensitométrie		-		50 € / an		50 € / an		100 € / an
Bilan et accompagnement nutritionnel (y compris celui réalisé sur www.lediet.com)		-		15 € / an		15 € / an		30 € / an
ASSISTANCE	24H/24 avec Europ Assistance							

(1) Les remboursements sont exprimés sous déduction du remboursement du régime obligatoire pour les garanties exprimées en % du TC.

(2) Pour les prestations remboursées par le régime obligatoire, la sur-complémentaire intervient après le remboursement du régime obligatoire et de la complémentaire, qui doit être au minimum de 100 % du TC, **sinon aucun remboursement n'est dû**. Pour les frais non remboursés par le régime obligatoire, les prestations pourront être réglées, même en l'absence d'intervention de la complémentaire.

(3) 60 jours maximum par an pour les personnes de plus de 70 ans à la souscription.

(4) sous déduction d'une franchise de 3 jours, sauf si l'hospitalisation résulte d'un accident ou s'il s'agit d'une hospitalisation supérieure à 3 jours.

* Les consultations, visites, actes techniques et de radiologie sont remboursés à hauteur de la garantie souscrite.

Toutefois, en cas de non respect du parcours de soins, la majoration du ticket modérateur ainsi que les éventuels dépassements d'honoraires resteront à votre charge.

** Sous réserve d'accord d'entente préalable délivré par le Médecin Conseil de la compagnie. En cas d'absence ou de refus d'entente préalable, la garantie est accordée à hauteur de 400 % du TC maximum.

*** Ce terme désigne les actes et prescriptions des homéopathes, acupuncteurs, chiropracteurs, ostéopathes et étioopathes inscrits au registre officiel de la Sécurité Sociale Française ou adhérents notamment de l'un des organismes suivants : Registre des Ostéopathes de France, Union Fédérale des Ostéopathes de France, Syndicat national des Ostéopathes de France et Registre national des Etiopathes. Voir liste complète auprès de votre assureur-conseil.

**6 COMBINAISONS DE GARANTIES POSSIBLES
(HORS SURCOMPLÉMENTAIRES SOUSCRITES SEULES)**

GARANTIES ⁽¹⁾	6 COMBINAISONS DE GARANTIES POSSIBLES (HORS SURCOMPLÉMENTAIRES SOUSCRITES SEULES)					
	1 Aucune limite d'âge Sans sélection médicale	2	1 + A	2 + A	1 + B	2 + B
				Limite d'âge : 70 ans révolus Déclaration de Santé sur les Surcomplémentaires A et B uniquement		
MÉDECINE GÉNÉRALE						
Actes médicaux courants : Honoraires des médecins (Généralistes, Spécialistes), auxiliaires médicaux, Analyses-examens de laboratoire, radios	100 % du TC	150 % du TC	150 % du TC	200 % du TC	250 % du TC	300 % du TC
Pharmacie (remboursée à 35%, 65% ou 90%)	100 % du TC	100 % du TC	150 % du TC	150 % du TC	175 % du TC	175 % du TC
Appareillages orthopédiques et Prothèses auditives	100 % du TC	150 % du TC	150 % du TC	200 % du TC	250 % du TC	300 % du TC
HOSPITALISATION						
Frais d'hospitalisation Maladie et Chirurgie - En secteur conventionné - En secteur non conventionné	150 % du TC -	200 % du TC 100 % du TC	Frais réels* 150 % du TC	Frais réels* 250 % du TC	Frais réels* 250 % du TC	Frais réels* 350 % du TC
Forfait journalier hospitalier (2)	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière (2)	45 € / jour	45 € / jour	60 € / jour	60 € / jour	75 € / jour	75 € / jour
Transport	100 % du TC	150 % du TC	150 % du TC	200 % du TC	250 % du TC	300 % du TC
Frais d'accompagnement d'un enfant affilié hospitalisé de moins de 10 ans (maximum 15 jours par an)	-	10 € / jour	10 € / jour	20 € / jour	20 € / jour	30 € / jour
Frais de garde justifiés des enfants affiliés de moins de 14 ans en cas d'hospitalisation du parent pour une durée supérieure à 5 jours (maximum 15 jours par an)	-	8 € / jour	8 € / jour	16 € / jour	16 € / jour	24 € / jour
Indemnité journalière en cas d'hospitalisation (3) (jusqu'à 65 ans) (maximum 60 jours par an)	-	6 € / jour	6 € / jour	12 € / jour	12 € / jour	18 € / jour
Indemnité journalière en convalescence suite à hospitalisation supérieure à 15 jours (jusqu'à 65 ans) (maximum 30 jours par an)	-	6 € / jour	6 € / jour	12 € / jour	12 € / jour	18 € / jour
OPTIQUE (plafond annuel par bénéficiaire)						
Monture Verres et lentilles - Acceptés par le Régime Obligatoire - Refusés par le Régime Obligatoire (y compris lentilles jetables)	100 € -	150 € 50 €	200 € 100 €	250 € 150 €	250 € 150 €	300 € 200 €
Intervention chirurgicale de la myopie	-	50 €	100 €	150 €	150 €	200 €
DENTAIRE						
Soins dentaires	100 % du TC	150 % du TC	150 % du TC	200 % du TC	250 % du TC	300 % du TC
Prothèses dentaires - Acceptées par le Régime Obligatoire - Refusées par le Régime Obligatoire (y compris les actes hors nomenclature tels que les implants)	150 % du TC -	250 % du TC 110 €/acte	250 % du TC 110 €/acte	350 % du TC 220 €/acte	350 % du TC 220 €/acte	450 % du TC 330 €/acte
Bonus de fidélité à partir de la 4 ^{me} année (remboursement supplémentaire pour les prothèses acceptées)	+ 25 % du TC	+ 25 % du TC	+ 50 % du TC	+ 50 % du TC	+ 50 % du TC	+ 50 % du TC
L'ensemble des prestations dentaires ci-dessus (soins et prothèses) est limité par bénéficiaire à un plafond annuel de :						
- 1ère année	200 €	300 €	400 €	500 €	600 €	700 €
- 2ème année	400 €	600 €	800 €	1 000 €	1 200 €	1 400 €
- années suivantes	700 €	900 €	1 400 €	1 600 €	1 800 €	2 000 €
Orthodontie - Acceptée par le Régime Obligatoire - Refusée par le Régime Obligatoire	150 % du TC -	250 % du TC 100 % du TC	250 % du TC 100 % du TC	350 % du TC 200 % du TC	350 % du TC 200 % du TC	450 % du TC 300 % du TC
FORFAITS						
Prime de mariage versée en cas d'affiliation du conjoint de l'assuré dans les 3 mois	-	75 €	75 €	150 €	150 €	225 €
Cures thermales acceptées par le Régime Obligatoire	-	100 €/an	100 €/an	200 €/an	200 €/an	300 €/an
Frais d'obsèques (jusqu'à 65 ans) - Adulte affilié	300 €	800 €	800 €	1 300 €	1 300 €	1 800 €
- Enfant affilié	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €
ACTES ET SOINS MEDICAUX NON REMBOURSÉS						
Médecines non conventionnelles (ostéopathes, acupuncteurs, chiropracteurs, homéopathes, étioopathes)**	20 € / acte 120 €/an	30 € / acte 180 €/an	40 € / acte 240 €/an	50 € / acte 300 €/an	60 € / acte 360 €/an	70 € / acte 420 €/an
Médicaments prescrits et non remboursés, par bénéficiaire (sevrage tabagique, pilule, homéopathie...)	-	35 €/an	35 €/an	70 €/an	70 €/an	105 €/an
Vaccins (maximum 2 par an)	-	10 €/vaccin	10 €/vaccin	20 €/vaccin	20 €/vaccin	30 €/vaccin
GARANTIES FEMMES						
Consultations, visites et soins de Maternité	100 % du TC	150 % du TC	150 % du TC	200 % du TC	250 % du TC	300 % du TC
Chambre particulière maternité (maximum 7 jours)	45 €/jour	45 €/jour	60 €/jour	60 €/jour	75 €/jour	75 €/jour
Actes médicaux liés à l'accouchement (y compris péridurale)	150 % du TC	200 % du TC	200 % du TC	250 % du TC	300 % du TC	350 % du TC
Prime de naissance ou d'adoption versée à la mère en cas d'inscription de l'enfant dans les 3 mois	-	100 €	100 €	200 €	200 €	300 €
Fécondation in vitro non remboursée	-	150 €/an	150 €/an	300 €/an	300 €/an	450 €/an
Actes et examens gynécologiques remboursés ou non	100 % du TC	150 % du TC	150 % du TC	200 % du TC	250 % du TC	300 % du TC
Prévention : mammographie et amniocentèse refusées, ostéodensitométrie	-	50 €/an	50 €/an	100 €/an	100 €/an	150 €/an
Bilan et accompagnement nutritionnel (y compris celui réalisé sur www.lediet.com)	-	15 €/an	15 €/an	30 €/an	30 €/an	45 €/an